



Compte rendu de l'entretien du 12 juin 2009 avec le nouveau fondé de pouvoir :

Effectifs, dysfonctionnements graves dans la campagne de notation,
structuration du réseau, EDAR,
Gestion du cadre A à la TG, listes d'aptitudes.....

Le 12 juin dernier la section CGT trésor des hautes Pyrénées a rencontré M. Matthieu Sarda, fondé de pouvoir à la trésorerie générale depuis le 1^{er} juillet.

Lors de cet entretien, plusieurs thèmes ont été abordés :

① Confirmation de la tenue d'un CTPL/CTPD commun :

A l'origine de cette initiative et en collaboration avec les autres organisations syndicales du département la CGT impôts/trésor avait demandé la tenue d'un CTPL/CTPD commun. La direction nous a confirmé que cette réunion se tiendrait le 30 juin 2009.

L'ordre du jour de la réunion a été fixé par les représentants des personnels et sera le suivant :

- **Point d'étape sur la fusion DGFIP dans le département.**
- **Structure du réseau de la DGFIP dans les Hautes Pyrénées .**
- **Etat d'avancement du Document Unique dans le département.**
- **Bilan de l'enquête engagée par les organisations syndicales sur la qualité de vie au sein des services de la DGFIP et les attentes des personnels.**
- **Questions diverses.**

Bien entendu il n'est pas exhaustif et tout thème d'actualité des services pourra être abordé.

② Les effectifs dans le département :

La CGT a alerté le fondé de pouvoir sur la situation très préoccupante que traverse le département. En effet, compte tenu du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite , les Hautes Pyrénées vont se retrouver en fin d'année , et c'est une première, en sous effectif par rapport à l'ORE.

Pour certaines trésoreries la situation est d'ores et déjà particulièrement préoccupante.

Qu'il s'agisse de Bagnères de Bigorre, Vielle Aure, Arreau, Loures Barousse, Saint Laurent, Castelnaud Magnoac etc.....les conditions d'exercice des missions deviennent de plus en plus difficiles .

La CGT a rappelé à cet égard qu'elle ne laisserait pas l'administration retirer la mission de gestion hospitalière à la trésorerie de Bagnères comme cela avait été évoqué lors d'un récent CTPL, et que des réponses urgentes doivent être apportées.

L'annonce d'une seule arrivée dans le département au 1^{er} septembre 2009 (rien pour le mouvement complémentaire) ne va pas dans le bon sens. Elle ne résout aucun problème et illustre parfaitement à quel point les suppressions d'emplois font du droit à mutation un droit de plus en plus formel et de moins en moins réel.

La prochaine CAP de mutation du 6 juillet prochain risque à nouveau de provoquer des frustrations au sein des personnels .

La CGT a dénoncé cette situation, le service public ne peut plus être assuré dans de bonnes conditions alors que la pression sur les postes en matière d'objectifs et d'indicateurs en tout genres ne cesse pas.

La CGT a également évoqué la situation de Galan et la nécessité de revoir très rapidement les conditions d'organisation de cette permanence.

➤EDAR :

La CGT a demandé à ce que la nomination d'un agent EDAR sur Tarbes soit effective le plus rapidement possible.

La direction a confirmé que la nomination serait décidée lors de la CAP du 6 juillet.

Conditions d'intervention de l'EDAR sur les SIP de Lourdes, Lannemezan, et Tarbes à compter du 1^{er} janvier 2010 :

La direction a précisé que l'EDAR avait également vocation à intervenir dans les SIP (notamment ceux de Lourdes et Lannemezan compte tenu de la faiblesse de leurs effectifs) en cas d'absence des agents issus du Trésor . Il a été précisé que l'EDAR n'interviendrait que lorsque la durée d'absence de l'agent dépasse un certain seuil qu'il conviendra de déterminer et de discuter en CTPL.

La CGT a rappelé que la situation des effectifs pèse également sur l'organisation et le bon fonctionnement de l'EDAR, les interventions en poste se faisant à présent sur des périodes de plus en plus courtes.

>Vacataires :

La CGT a rappelé que les crédits vacataires étaient en baisse de 30 % par rapport à l'année antérieure et que lors du dernier CTPL il avait été indiqué aux représentants des personnels qu'une demande de crédits complémentaires serait effectuée sur la « réserve interrégionale ».

A ce jour aucune réponse de la direction n'a été donnée sur ce point. Nous avons insisté à nouveau sur l'urgence des réponses à apporter.

La Direction a indiqué qu'elle s'en occupait. Souhaitons que la réponse n'arrive pas en 2010. Nous demanderons des réponses précises sur ce point lors de la réunion du CTPL/CTPD du 30 juin 2009.

③ SIP :

Le calendrier de mise en place sera tenu, soit le 1^{er} janvier 2010.

La CGT a insisté sur la nécessité d'examiner dans le détail les conditions de transfert des personnels aux SIP.

④NOTATION :

Dans un premier temps nous avons appelé l'attention de M. Sarda sur le retard pris dans la campagne de notation 2009 (retard déjà constaté en 2008) : la date du 15 juin est donné comme date limite par la DGFIP pour l'organisation des entretiens de notation.

Ces rappels de calendrier ne sont pas anodins puisqu'ils conduisent, et notamment lorsque des agents font valoir leur droit à recours, à ce que les CAP de tableaux d'avancement se tiennent sans que la dernière note définitive de l'agent ne soit connue.

La CGT a ensuite alerté la Direction sur les nombreux dysfonctionnements relevés cette année encore dans le département et ce, malgré les remarques déjà formulées les années antérieures.

Ainsi , à titre d'exemple particulièrement criant : la notation 2008 (sur l'activité de 2007) d'un agent de la Paierie Départementale a dû être annulée. La CAP centrale, relevant un vice de forme, a demandé à la direction locale de reprendre la procédure depuis le début. On se retrouve ainsi dans une situation ubuesque où l'agent concerné a été noté en 2009 alors que la notation 2008 n'est même pas effective et qu'il est fort probable que des recours en notation sur 2008 et 2009 soient instruits cette année.

Rappelons que le vice de forme relevé par la CAP centrale (***le notateur est accompagné de son adjoint pour organiser l'entretien alors qu'il est expressément prévu que celui-ci ne peut s'organiser qu'en présence du notateur et du noté***) avait déjà donné lieu à un recours pour un autre agent d'une autre trésorerie l'année dernière et que la CAP centrale après avoir donné raison à l'agent a alerté la direction locale sur ce problème de fonds.

Dans une autre trésorerie, les entretiens de notation 2009 ont donné lieu à une indication verbale de la note attribuée par le notateur de 1^{er} niveau alors que l'enveloppe définitive attribuée au poste n'avait pas été décidée par la Direction. Ces indications verbales d'augmentation de note à +0,02 ou + 0,06 n'ont pas été reprises dans la feuille de notation.

La CGT a souligné là encore que le vice de forme est patent puisque décrets, circulaires et instructions prévoient clairement qu' ***« à l'issue de l'entretien l'évaluateur indiquera à l'agent sa proposition de notation (appréciation et note chiffrée) » (instruction 08-010 V3 du 27 février 2008)***.

De manière plus générale, il apparaît que les règles de déroulement des entretiens de notation doivent être rappelées.

Il en va ainsi de la convocation de l'agent qui doit impérativement intervenir 48 heures avant l'entretien (la notation n'est pas un acte neutre et il est normal qu'un agent puisse bénéficier d'un délai pour s'y préparer).

Le tableau synoptique doit être présenté et commenté avec l'agent, ce qui n'est pas le cas partout.

La CGT a également rappelé que l'importance des bonifications (y compris la valorisation à +0,01) dans les tableaux d'avancement et les conséquences en matière de déroulement de carrière et de salaire était souvent perdue de vue, de même que l'importance des bonifications pour les agents non consommateurs (dernier échelon par ex) dans la perspective d'une éventuelle candidature à la liste d'aptitude.

Il a également été souligné, dans un souci de plus grande égalité entre les postulants, la nécessité d'argumenter suffisamment la rubrique relative à l'aptitude au changement de corps.

La CGT a renouvelé sa demande de mise à disposition des élus en CAP des répartitions de bonification par poste et par service et ce afin de pouvoir juger du bon déroulement de la rotation sélective.

La Direction a renouvelé son accord sur ce point.

Conscient des dysfonctionnements importants relevés, M. Sarda s'est engagé à ce qu'un rappel des conditions de réalisation des entretiens d'évaluation notation soit organisé lors de la prochaine réunion de cadres A du département. Il s'est également engagé à ce que la prochaine campagne respecte au mieux les délais fixés par la Direction Générale.

Compte tenu de ce qui vient d'être évoqué nous rappelons aux agents que le recours en notation est un droit qu'il est toujours utile d'exercer. Alors que la campagne de notation 2009 prend fin, nous vous invitons à consulter le dossier complet élaboré par la CGT Trésor 65 sur la question (consultable sur le site CGT Trésor 65 : <http://www.tresor.cgt.fr/65/>)

La CGT est à la disposition de tous les agents pour les accompagner dans leurs démarches en la matière.

⑤ CAP de liste d'aptitude de B en A :

A la demande de la CGT un groupe de travail a été constitué et réuni pour la première fois le 27 avril 2009 afin de faciliter l'élaboration de règles les plus objectives possibles en matière de classement des agents inscrits sur la liste d'aptitude de B en A.

Ce groupe de travail limité dans un premier temps aux représentants en CAP inspecteur va être élargi à la demande de la CGT aux représentants en CAP contrôleur.

D'ores et déjà les pistes suivantes ont été abordées :

- Le classement départemental devra comporter au minimum 2 agents (et ce afin d'éviter la perte d'une promotion comme ce fut le cas en 2009).
- Le critère d'âge ne peut pas être l'élément déterminant (ni dans un sens ni dans l'autre).
- Le critère d'ancienneté dans le grade devra être pris en compte.

M. Sarda a confirmé que le groupe de travail se réunira à nouveau avant les prochaines CAP de liste d'aptitude afin de préciser un mode opératoire.

⑥ Structuration du réseau :

M. Sarda a fait savoir qu'aucune restructuration du réseau des trésoreries n'était à l'ordre du jour en 2009, voire 2010 compte tenu de la mise en place des SIP et DLU.

Cette réponse est bien entendu loin d'être satisfaisante. La CGT n'est pas dupe de la stratégie directionnelle dont l'objectif est de ne pas « froisser » les élu(e)s afin de ne pas présenter la fusion pour ce qu'elle est, à savoir un élément structurant de la Révision Générale des Politiques Publiques et de diminution du périmètre d'intervention de l'Etat.

Elle ne se satisfait pas d'un maintien de l'existant compte tenu des difficultés déjà évoquées par ailleurs.

La CGT a déjà indiqué qu'elle souhaitait un véritable débat citoyen sur la structuration du réseau, débat qui doit associer tous les acteurs (Etat, représentants des personnels, usagers et élu(e)s) pour prendre en compte les nécessités d'aménagement du territoire et de qualité du service public.

⑦ La gestion des congés à la trésorerie de Tarbes impôt :

La gestion des prises de jours ARTT à la TP de Tarbes impôt est semble-t-il géré selon un mode qui n'a plus court nulle part.

Ainsi, les agents seraient tenus à un cadencement de prise des jours ARTT qui les conduirait à une inscription d'office des jours non utilisés selon le calendrier de cadencement prédéfini en Compte Epargne Temps.

La CGT a demandé à la Direction à ce qu'une égalité de traitement des agents soit rétablie au niveau du département. En effet, le cadencement de prise des jours ARTT (qui sont d'ailleurs banalisés avec les jours de congés traditionnels) n'a plus cours dans le réseau du Trésor depuis...belle lurette.

A notre connaissance, il en est ainsi à la TG comme dans l'ensemble du département.

Nous avons par ailleurs rappelé que l'inscription des jours de congé (ARTT ou traditionnels) sur un CET est un acte VOLONTAIRE de l'agent et ne peut se décréter.

Nous suivrons de près l'évolution de la situation sur ce point à la trésorerie de Tarbes Impôt et ne manquerons pas d'exiger des réponses sur ce point lors des prochains CTPL.

⑧ Dialogue social :

La CGT a rappelé que les CAP et CTP devront être convoqués les après-midi afin de laisser aux représentants le temps de la préparation de ces réunions.

Les réunions ne devront pas être convoquées les mercredi (de nombreux élu(e)s sont à temps partiel ce jour là) .
(Pour info : la CAP de mutation du mercredi 1^{er} juillet a été reporté au 6 juillet).

Les documents de préparation devront être transmis avec un délai suffisant pour permettre aux représentants de les analyser et éviter ainsi les situations de blocage de CTP récents.

M. Sarda a indiqué qu'il sera tenu compte de ces remarques sauf cas exceptionnel.

⑨ La gestion du cadre A à la trésorerie générale :

La CGT a estimé que les initiatives directionnelles en matière de gestion du cadre A à la TG ont contribué à déstabiliser l'encadrement.

La nomination de chargés de mission aux périmètres de mission peu ou mal définis n'est pas, de notre point de vue, un bon moyen de gestion des ressources humaines.

La dernière CAP de mutation de cadre A en est un nouvel exemple puisque le périmètre d'intervention du nouvel inspecteur nommé au 1^{er} septembre est mal défini.

⑩ L'arlésienne :

Si la charte du dialogue social prévoit des réponses de l'administration dans les deux mois des demandes exprimées par les représentants du personnel, on peut en conclure que sur une question (apparemment anodine) l'administration ne respecte pas son CONTRAT DE CONFIANCE.

Jugez plutôt :

Cela fait maintenant plus de 36 mois qu'à longueur de CTPL les représentants du personnel demandent à ce qu'un partie du matériel informatique remplacé dans les postes ou services fasse l'objet d'une mise à disposition des personnels en ayant fait la demande (les conditions exactes de mise à disposition étant bien entendu à définir avec le service des domaines).

Depuis 36 mois (voir plus) , la direction affirme qu'elle prend en main le dossier, qu'elle consulte le service des domaines etc...

Lors du dernier CTPL il a même été indiqué qu'une quinzaine d'ordinateurs serait mise à disposition.

A ce jour cependant rien n'a été confirmé. A l'évidence le Contrat pluriannuel de Performance de la Direction en matière de mise à disposition de matériel informatique pour le personnel mérite le zéro pointé (heureusement que les primes de nos cadres dirigeants ne tiennent pas compte de cet indicateur sinon leur pouvoir d'achat en aurait pâti).

Plaisanterie mise à part nous attendons de la direction qu'elle donne enfin suite (sérieusement) à une demande somme toute banale maintes fois réitérée.

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.

Alors, je me syndique...

Nom prénom :

Adresse administrative :

eMail :

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:

Signature,

